

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021**

**Présents :** MMS SONREL DUJARDIN LARIDANT GRUCKER LOUIS VILLAUME PIERRE PYTHON  
GESQUIERE DARGENT  
MMES CHERY-GAUDRON PENAROYAS AUBURTIN LEGRAS SAINT-DIZIER OHNET SCHLERET  
LEROY

**Excusé(e)s et représenté(e)s :**

Mme CARPENTIER représentée par M. GRUCKER  
M. ALLALA représenté par Mme LEROY  
Mme CARRASCO représentée par Mme CHERY-GAUDRON  
Mme MOUCHOT représenté par M. GESQUIERE  
Mme GARILLON représenté par M. DARGENT

**AFFAIRES GENERALES :**

- Installation d'un nouveau membre du conseil municipal du 5 juillet 2021.

Madame Maryse Mouchot succède à Monsieur Julien RUYER démissionnaire. Le conseil municipal prend acte.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 juillet 2021.
  - Approuvé à l'unanimité.

**FINANCES :**

- Budget participatif : état d'avancement du projet – bilan d'étape sur les projets proposés par les habitants et les suites à donner.

Madame l'adjointe en charge des affaires générales présente les quatre projets proposés par les habitants :

- Deux projets concernent l'aménagement d'aire de jeux dans la zone de loisirs sont, comme prévu dans le règlement, exclus puisque le projet a déjà fait l'objet d'une information au Conseil Municipal. Les porteurs de ces deux projets seront intégrés avec leur accord, au groupe de travail
- Un projet porté par un groupe d'amis marcheurs propose l'organisation d'une balade découverte des sentiers et chemins ruraux de Damelevières. Plusieurs circuits sont imaginés avec un balisage et des points d'informations (histoire, vue panoramique...) le long de la balade.
- La création d'un café participatif dans un premier temps tous les 15 jours au moment du marché. Un thème serait défini auparavant : ateliers de création, cuisine, conférences, débats, concert, expo éphémère... et chacun pourrait y apporter sa contribution dans l'organisation, être force de proposition.

Les deux derniers projets seront soumis à l'avis des Damelibériens afin de recueillir le sentiment des habitants sur la priorité à leur donner. Ils seront ensuite présentés pour adoption au conseil municipal.

Les porteurs de projets ont été rencontrés pour affiner les propositions et ils seront associés à la suite qui y sera donnée.

- Subventions aux associations pour l'année 2021

En 2020, 6 associations n'ont pas perçues la subvention : pas de retour d'infos dû à une baisse d'activité et une association n'a pas souhaité le versement pour les mêmes raisons

En 2021, quatre nouvelles associations ont également sollicité la ville :

- L'Association Jeunesse Humaine pour des projets Solidaires (A.J.H.P.S) qui vient en aide à des étudiants marocains en améliorant leur scolarisation en leur apportant des fournitures scolaires, du mobiliers scolaires et en rénovant des établissements scolaires.
  - La Grange Motor's : garage solidaire situé à Blainville sur l'eau
  - L'Association ATC Amis tout court qui organise des événements ponctuels et festifs sur le territoire
  - Les baskets solidaires qui organisent des courses à pieds solidaires (24h solidaire et Halloweekiden)
- Il est proposé de verser 150 euros aux trois premières nouvelles demandes et 330 euros à la dernière.

L'Association la Passerelle (association de commerçants de Damelevières/Blainville) n'a pas perçu l'an dernier de subvention de fonctionnement. Il est proposé de verser cette année 150 euros.

L'association Découverte Multisport Blainville Damelevières rejoint l'ACBD. Il est proposé d'augmenter la subvention à l'ACBD Omnisport à 29 200 euros (convention triennale reconduite en 2020)

Il est proposé d'augmenter de 10 euros le montant de la subvention pour les associations caritatives.

M. Dargent explique son vote contre par son opposition à l'attribution d'une subvention à la CGT.

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Omnisport ACBD	29 200,00 €
Secours Catholique	470,00 €
Entraide Protestante	
ADMR	470,00 €
Soutien Handicapés	470,00 €
Parents d'élèves FCPE	410,00 €
Autrement	470,00 €
Restos du Cœur	470,00 €
Association des Locataires ICF	410,00 €
Don du Sang	720,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	3 450,00 €
Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers	950,00 €
CGT	635,00 €
CSF	635,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 560,00 €</b>
ES Charmois-Damelevières	730,00 €
Club automobile Blainville/Damelevières	730,00 €
Ecurie du Saulcy	760,00 €
La Blainvilloise	730,00 €
Assoc kayak	730,00 €
Damelevières Gym	760,00 €
Aïkido	760,00 €
Le Club Vosgien	760,00 €
Découverte multisport Blainville Damelevières	
Expression Danse	330,00 €
Danse Kalinkart	330,00 €
Baskets solidaires	330,00 €
ASSP Plongée	150,00 €
UNSS	730,00 €
Ecole de Judo	1 650,00 €
Macadam Cow boy	3 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 580,00 €</b>
MFC	3 320,00 €
DAMJ	5 400,00 €
CSF Alphabétisation	460,00 €
Les Libellules	2 700,00 €
Club Bon Accueil Belotte	655,00 €
Club Dam'Loisirs Tarots	655,00 €
APAFS	150,00 €
Amitié partage	150,00 €
Amitié Marocaine	150,00 €

Les orphelins du TOGO	150,00 €
FGRCF	150,00 €
La Grange Motors	150,00 €
Passerelle	150,00 €
Amis tout court ATC	150,00 €
A.J.H.P.S	150,00 €
Canis loisirs	150,00 €
Natura Passion	330,00 €
Carache Lunéilloise	330,00 €
Cercle Philatélique	235,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 585,00 €</b>
ACPG - AMC- FNACA - FNDIRP - Médaillés Militaires - Association porte Drapeaux - Fondation Mémoire Déportation 54	6 assoc 220,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 320,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT</b>	<b>68 245,00 €</b>

- Approuvé à 20 voix pour, 2 voix contre, Isabelle AUBURTIN ne prend pas part au vote du fait de son mandat de présidente d'association.

- Décision modificative sur le budget du funérarium

Suite à la demande du Trésor Public, certaines dépenses initialement prévues au chapitre 65 doivent être imputées au chapitre 011 :

- Chapitre 65, article 658 (charges de gestion courantes) : réduction de crédit de 3000€
- Chapitre 011, article 6063 (fourniture d'entretien et petit équipement) : augmentation de crédit de 3000€
  - Approuvé à l'unanimité.

- Décision modificative sur le budget général

M. le Maire indique des modifications dans les dépenses d'investissement à hauteur de 34000€.

Nouvelles dépenses à autoriser :

- opération n°271 « acquisition de matériel environnement » : +5000€
- opération n°478 « rénovation de la salle socioculturelle » : +6000€
- opération n°504 « mobilier de la salle de restauration de la Résidence Autonomie » : +5000€
- nouvelle opération : « Aménagement de la zone de loisirs » : +18000€

Ces dépenses seront financées par deux recettes supplémentaires et en réduisant les crédits ouverts en investissement sur les opérations suivantes :

- Recettes supplémentaires du FCTVA : 5000€
- Subvention de la CARSAT pour l'achat du mobilier de la résidence : 12000€
- Réduction de dépenses :
- opération n°221 Bâtiments communaux : -3000€
- opération n°222 Matériel de transport : -2000€
- opération n° 270 Matériel et mobilier : -4000€
- opération n°294 Travaux au bassin : -5000€
- opération n°379 Travaux de voirie : -3000€
  - Approuvé à l'unanimité.

- Astreintes du personnel communal :

Madame l'adjointe en charge des affaires générales indique qu'il s'agit d'ajouter la mission d'astreinte de premier niveau pour les utilisateurs des salles communales, à la mission initiale prévue lors de la délibération de mai 2021 d'assurer l'ouverture du funérarium durant les weekends et jours fériés.

- Approuvé à l'unanimité.

- Tarifs 2022 du chalet de Bussang :

Madame l'adjointe en charge des affaires générales présente les propositions de tarifs au chalet de Bussang. Elle précise que le tarif de nuitée net voté servira pour le calcul de la taxe de séjour.

Tarifs par personne	Pension complète adulte	44.00 €
	Pension complète Enfant -12 ans	33.50 €
	1/2 pension adulte	35.50 €
	1/2 pension enfant -12 ans	26.50 €
	Repas adulte	14.50 €
Repas enfants -12 ans	10.50 €	

Gestion libre	22.50 €
Gestion libre jour/ nuitée nette	15.00 €

**Gratuité pour les enfants de moins de 2 ans**

Apéritif	2.80 €
Punch en litre	15.80 €
Whisky - Amer	3.20 €
Jus de fruits	2.60 €
Vin rouge - rosé	10.50 €
Vin supérieur	13.80 €
Vin blanc	12.50 €
Vin pichet 75 cl	6.00 €
Bière 75 cl	6.00 €
Crémant	14.50 €
Grand café, infusion, thé	1.50 €
Petit café	1.30 €

Location draps	5.70 €
Carte postale	0.80 €

- Approuvé à l'unanimité.

- Création/suppression de poste :

M. le Maire explique qu'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet à 18h13 est supprimé et remplacé à partir du 1er octobre par un poste d'adjointe technique principal 1ère classe à temps non complet à 20h, afin de pouvoir assurer un rôle de chef d'équipe des agents d'entretien de la commune.

- Approuvé à l'unanimité.

## ENVIRONNEMENT

- Mise en place d'un partenariat avec le lycée agricole de Pixérécourt :

Monsieur l'adjoint en charge de l'environnement présente le partenariat en constitution avec le lycée agricole de Pixérécourt. Le Lycée agricole cherche à permettre aux étudiants de 1ère année de BTS Gestion et protection de la nature de mettre en pratique leurs enseignements scolaires dans un territoire impliqué en matière de protection de l'environnement.

La commune de Damelevières dispose d'une solide expérience dans ce domaine et d'un espace naturel sensible sur lequel divers partenariats existent avec la communauté de communes et le conseil départemental entre autres. La commune souhaite d'ailleurs trouver des pistes pour faire vivre le sentier de découverte créé sur cet ENS et créer des liens avec le site de l'Entre Deux Eaux de Blainville sur l'eau.

Le partenariat entre les deux structures par laquelle implique que la commune s'engage à mettre à disposition certains espaces naturels de la commune à titre gracieux et le lycée s'engage à y mettre en œuvre des actions

compatibles avec les engagements de la commune en matière de gestion écologique de ces espaces (Zéro phyto, label commune nature, etc.). Ce partenariat n'implique aucune close financière.

La commande qui sera faite aux étudiants pour cette année 2022 sera de réaliser un état des lieux de la fréquentation et de la politique d'ouverture au public sur l'ENS du plain à Damelevières et des propositions de pistes d'actions pour la valorisation du site.

- Approuvé à l'unanimité.

- Adoption du règlement intérieur des affouages

Monsieur l'adjoint en charge du patrimoine indique que suite à échange avec l'ONF, il est apparu intéressant de passer du mode d'attribution du bois de chauffage actuel, la cession, au mode traditionnel appelé Affouage.

Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur des affouages (consultable en mairie).

- Approuvé à l'unanimité.

- Définition de l'état d'assiette des affouages

Monsieur l'adjoint en charge du patrimoine indique que suite à échange avec l'ONF, il est apparu intéressant de passer du mode d'attribution du bois de chauffage actuel, la cession, au mode traditionnel appelé Affouage.

Pour ce faire, il est nécessaire de désigner des garants du respect des conditions d'affouage et définir le montant de la taxe d'affouage et les conditions à respecter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Destine le produit des coupes de la (les) parcelle(s) 1-7-8-9-31 de la forêt communale d'une superficie cumulée de 14.82ha à l'affouage
- Fixe le montant de la taxe d'affouage à 9 €/stère.
- Fixe les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante :

Délivrance aux affouagistes inscrits sur la liste de l'année 2021 du taillis, des arbres de moins de 35cm de diamètre, des houppiers des arbres vendus,

Pour des raisons de sécurité, les tiges de diamètre 35 cm et + doivent être exploitées par un professionnel.

L'exploitation se fera sur pied par les affouagistes. Sont désignés comme garants :

- M. SONREL, Maire
- M. GESQUIERE, Adjoint aux travaux
- M. MOUCHOT Régis, Affouagiste.

L'exploitation doit être terminée avant le 1er mars (début de la période de nidification des oiseaux) et le débardage terminé avant le 31/08

Le débardage est interdit dans les périodes de fortes précipitations où les sols sont trop fragiles pour supporter le passage des engins.

- Autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à sa mise en place et à assurer son respect.
  - Approuvé à l'unanimité.

- Motion au sujet de la politique de gestion forestière de l'ONF :

Monsieur l'adjoint en charge du patrimoine indique que le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des communes et collectivités forestières au financement de l'office national des forêts à hauteur de 7,5M€ en 2023 puis de 10M€ par an en 2024 et 2025. Le futur contrat Etat-ONF prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois à temps plein à l'ONF. Il est proposé de dénoncer une telle orientation politique et financière.

M. le Maire précise que ces hausses de contribution demandées aux communes ne se font pas en échange d'un meilleur service, c'est tout le contraire. Pour les petites communes forestières c'est une décision lourde de conséquences au niveau budgétaire.

## **MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAMELEVIÈRES**

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,

- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE DAMELEVIÈRES :

EXIGE :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,

- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

DEMANDE :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,

- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Voté à l'unanimité.

- Approuvé à l'unanimité.

## JEUNESSE

- Subvention exceptionnelle à l'association « Nina un rayon de soleil » :

Mme l'adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse indique que dans le cadre de son accueil collectif de mineurs d'août 2021, les animateurs du Foyer des jeunes ont proposé une semaine à thème « Fort Boyard ». Les jeunes ont réalisé un chantier d'entretien de bâtiments et espaces communaux leur permettant de gagner un prix pour une association de leur choix. L'association « Nina un rayon de soleil » a été retenue par les jeunes pour recevoir une subvention exceptionnelle de 200€.

- Approuvé à l'unanimité.

## URBANISME et TRAVAUX

- Projet d'aménagement de l'aire de loisirs :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la municipalité d'aménager l'aire de loisirs du Saulcy. Labellisée « commune sportive » par le comité régional olympique et sportif et « Ville Active et Sportive » par le Conseil national des villes actives et sportives, la commune offre des équipements sportifs et de loisirs d'envergure pour une commune de 3200 habitants. Une grande partie de ces infrastructures sont installées sur la zone de loisirs située en zone inondable. Elles ont été rénovées durant le précédent mandat municipal. En revanche, l'aménagement extérieur reste à réaliser.

La collectivité souhaite engager l'aménagement de ces espaces en créant entre autres des aires de jeux, ou encore des équipements sportifs accessibles à tous aux plus jeunes et aux familles. Ces espaces devront être récréatifs, tout en préservant le cadre naturel existant. Ce lieu agréable d'un point de vue paysager devra aussi confirmer sa position d'espace de rencontres sociales, de lien social. En effet, ce site deviendra un lieu identifié de jeux, balade, détente pour un public intergénérationnel où règne la convivialité.

Son accès et son cheminement devra également être sécurisé et rendu possible pour les personnes à mobilité réduite grâce à la réalisation d'aménagement facilitant les déplacements en toute autonomie.

Ce projet peut être soutenu par l'Union Européenne au travers du Plan de relance FEADER et de son appel à projets « SOUTIEN AUX SERVICES DE BASE EN MILIEU RURAL ». Il est donc proposé de déposer une demande de subvention auprès du FEADER dans ce cadre, et de recruter un bureau d'études pour accompagner le projet.

- Approuvé à l'unanimité.

- Projet d'aménagement du centre-ville : première information

M. le Maire informe le conseil municipal du projet d'aménagement du cœur de ville à l'horizon de 5 ans, après la réalisation de l'entrée de ville route de Blainville et l'aménagement de la zone de loisirs.

A ce stade, la municipalité est confrontée à des bâtiments menaçant ruine en centre-ville. Le premier a été réhabilité place du marché à Damelevières et l'aménagement est satisfaisant au regard de la préservation du cachet architectural de la commune. Rue du Général Leclerc un autre bâtiment est encore plus dégradé. Le propriétaire a été mis en demeure de réaliser les travaux nécessaires pour éviter toute mise en danger des piétons. La réponse est en attente. D'autres bâtiments à caractère typique ou historique risquent d'être mis en vente et rénovés dans les prochaines années sur ce secteur.

Dans le cadre du PLU en cours de révision, la municipalité sera vigilante au respect du caractère typique voire historique des bâtiments du centre-ville afin de conserver l'identité architecturale de la commune.

- Convention de financement avec le conseil départemental : Aménagement Route de Blainville

Le Département de Meurthe-et-Moselle confirme son soutien financier au projet dans le cadre du nouveau dispositif Mobilité active / Voie Douce (et non dans le cadre du Fond Départemental de Relance), à hauteur de 30% des dépenses liées à la voie douce, soit un montant de subvention de 38 295,30 € HT (45 954,30 TTC).

Une convention financière dédiée est proposée au vote.

- Approuvé à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

- **MOTION POUR LA DEFENSE DES LIAISONS FERROVIAIRES NANCY-PARIS**

« La desserte ferroviaire de la Lorraine n'a cessé au cours des dernières années de subir une dégradation continue aboutissant notamment à la réduction des fréquences TGV vers Paris et vers l'Ouest depuis la gare Lorraine TGV, et la suppression des liaisons vers le Sud notamment la ligne Metz-Nancy-Lyon-Marseille.

L'offre SNCF de la rentrée 2021-2022 marque une nouvelle étape dans ce qui s'apparente à un démantèlement de l'offre de service vers Nancy et le Sud Lorrain avec une fin programmée en 2022 de deux liaisons quotidiennes de TGV Ouigo Nancy-Paris sans justification tangible.

Cette décision unilatérale de la SNCF est inacceptable au regard des éléments suivants :

- **Un investissement pour le bien commun** : Les collectivités territoriales du Grand Est ont investi au total plus de 850 millions d'euros pour être desservies par le TGV. Cette infrastructure et donc le service associé appartient pour partie aux habitants du Grand Est qui ne peuvent accepter une dégradation supplémentaire du service.
- **Des étudiants et des familles pénalisés** : L'offre « Ouigo » constitue une réponse économique répondant aux besoins des nombreux étudiants et familles du territoire. C'est un facteur d'attractivité du territoire non négligeable.
- **Une politique de développement et d'aménagement contrariée** : Les intercommunalités du Sud Meurthe-et-Moselle portent ensemble une politique d'aménagement et de développement nécessitant une liaison fluide et efficace vers Paris et le Sud de la France.
- **Un engagement vers une mobilité durable mis à mal** : La suppression de ces lignes va à l'encontre des actions nécessaires pour répondre aux enjeux de l'urgence climatique.

**L'Etat ne peut pas demander d'un côté aux collectivités de contribuer aux objectifs nationaux de mobilité durable et de l'autre laisser la SNCF supprimer des services de mobilité durable.**

COMPTE TENU DES ELEMENTS CI-DESSUS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE DAMELEVIERES :

Demande solennellement à l'Etat et à la SNCF :

- le maintien des liaisons TGV Ouigo entre Nancy et Paris au-delà de décembre 2021,
- Le maintien des liaisons de la Lorraine vers le Sud de la France,

- L'engagement dans un dialogue respectueux et constructif de la SNCF avec les élus locaux représentant les territoires et les habitants directement impactés par ces décisions. »

M. GESQUIERE et Mme PENAROYAS indiquent qu'il est indispensable de défendre un service public ferroviaire accessible à tous. Ils approuvent le sens de cette motion avec une réserve concernant le maintien du OUIGO. En effet, ils ont combattu la mise en place du OUIGO, estimant qu'il ne devait pas y avoir de distinction entre 2 niveaux de service – un service « low cost » et un service « première classe ». Le TGV INOUI devant être accessible à toutes et à tous avec la mise en place d'une tarification sociale et une tarification au km dégressive. C'est pourquoi ils s'abstiennent sur le projet de motion.

- Approuvé l'unanimité avec 21 voix pour et 2 abstentions.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Emargement</b>
SONREL	Christophe	
CHERY-GAUDRON	Sylvie	
VILLAUME	Olivier	
OHNET	Marie-Claude	
GESQUIERE	Luc	
SAINT-DIZIER	Patricia	
PYTHON	Hervé	
SCHLERET	Nelly	
DUJARDIN	Bruno	
LEROY	Sonia	
ALLALA	Abderazak	excusé
CARPENTIER	Mélissa	excusée
LARIDANT	Gilles	
PENAROYAS	Fanny	
GRUCKER	Yannick	
AUBURTIN	Isabelle	
LOUIS	Dominique	
CARRASCO	Annick	excusée
PIERRE	Thomas	
LEGRAS	Blandine	
MOUCHOT	Maryse	excusée
DARGENT	Olivier	
GARILLON	Armelle	excusée